



Direction des Affaires Culturelles

2024 DAC 49 Subvention d'équipement (24.000 euros) en faveur de l'association Théâtre 14 pour soutenir son plan d'investissement.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de soutien au spectacle vivant, la Ville de Paris accorde chaque année des subventions d'équipement à des structures qui comptent, dans le cadre d'un plan d'investissement, réaliser des travaux ou des acquisitions destinées à la sécurité des locaux ou des manifestations organisées, à l'amélioration des conditions de création des artistes et d'accueil des publics, ou encore à la modernisation de leur fonctionnement général.

L'équipe administrative du Théâtre 14 occupe actuellement deux bureaux mis gracieusement à disposition par la mairie du 14e à la mairie annexe. Or la mairie souhaite récupérer ces locaux et propose à l'association d'occuper de nouveaux espaces situés à proximité immédiate du théâtre dans des locaux de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Ces locaux (deux pièces de 60m², soit une surface totale de 120 m²) sont situés au 1^{er} étage du centre Paris Anim' Marc Sangnier, 20 Av. Marc Sangnier, 75014 Paris, précédemment à vocation de deux logements de fonction, et actuellement inoccupés. Le souhait de la mairie du 14e arrondissement est de mettre à disposition sous la forme d'une convention temporaire les dits-locaux au Théâtre 14.

Cette situation nécessite un déménagement, l'achat de matériel approprié et un aménagement des nouveaux espaces dédiés à leur travail administratif.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 24.000 euros à l'association Théâtre 14 pour réaliser des travaux d'aménagements de ses nouveaux bureaux, l'achat de mobiliers et le renouvellement du parc informatique.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer la convention jointe à cette délibération.

La Maire de Paris